



LA GAULOISE BASKET
11, rue du Pointis
51300 VITRY-LE-FRANCOIS
gv.secretariat@gmail.com

TOURNOI « CORPO Pierre Wit» 2025
RÈGLEMENT PARTICULIER

Objet :

Organisation sous forme d'un tournoi, de rencontres « **loisir** » de BASKET BALL pour des personnes majeures travaillant pour des entreprises du bassin Vitryat (**corpo**).

Équipe :

Toute Entité juridique (entreprise, collectivité, travailleur non salarié) ou un regroupement de celles-ci, travaillant ou œuvrant sur le bassin d'activité Vitryat.

L'équipe s'inscrit via un responsable d'équipe, en remplissant un bulletin « ÉQUIPE CORPO ».

L'équipe sera constituée au maximum de 15 joueurs, mais seulement 10 seront inscrits à chaque feuille de match. L'effectif pourra être complété jusqu'à la fin des phases de poule avec les fiches individuelles remplies, mais tout joueur arrivant en cours de tournoi recevra une pénalité pour son équipe de 1 point sur 1 match.

Une participation financière de 90 euros par équipe devra être réglée pour valider l'inscription. Cela comprendra l'inscription et la coupe qui ne sera plus à acheter à côté.

Pour info : Le regroupement de plusieurs entreprises est possible afin d'avoir le nombre de joueurs nécessaires.

Joueur :

Toute personne majeure appartenant à une entité juridique (selon définition de l'équipe ci-dessus).

Les joueurs licenciés FFBB en compétition officielle devront avoir l'accord préalable des organisateurs pour pouvoir participer au tournoi.

Tout joueur s'engage pour une équipe et une seule et remplit à cet effet une fiche d'inscription « JOUEUR CORPO » et devient, de fait, adhérent du club en section loisir.

TOUTE PERSONNE N'AYANT PAS REMPLI SA FICHE D'INSCRIPTION SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER AU TOURNOI.

Les fiches individuelles sont envoyées par mail, et devront être impérativement rendues avant le début du tournoi.

Tout nouveau joueur arrivant pendant le tournoi se verra prendre une pénalité pour son équipe.

RÈGLES DE JEU

Article 1 – Règles générales :

C'est le Règlement général du basket en vigueur qui prévaut, sauf les articles ci-dessous qui le modifient en raison du caractère Loisir/Corpo spécifique à la Gauloise basket.

Article 2 – Le terrain – matériel :

Terrain complet avec un ballon de basket officiel de taille 7.



LA GAULOISE BASKET
11, rue du Pointis
51300 VITRY-LE-FRANCOIS
gv.secretariat@gmail.com

Article 3 – Les équipes :

Les équipes sont composées de 5 joueurs minimum et de quinze joueurs maximum, dont seulement 10 pourront jouer par rencontre et qui seront inscrits sur la feuille de match.

Article 4 – Les officiels :

Chaque match est dirigé par 1 ou 2 arbitres (voire 3), assistés d'un marqueur et d'un chronométrateur.

Article 5 – Temps de jeu :

Match en 2*10' - Arrêt du chronomètre sur temps morts et lancers francs et lors des 2 dernières minutes du match ou d'une prolongation.

Mi-temps de 5', 1 temps mort par équipe et par mi-temps.

Temps d'une prolongation : 3 minutes

Pour les matchs de finale le temps de jeu sera ajusté en fonction du calendrier et du nombre d'équipes inscrites. Il sera communiqué lors de la remise du calendrier.

Pour gagner du temps de jeu, la balle ne doit pas passer par l'arbitre lors d'une touche ou une faute avec remise en jeu sur le côté.

Article 6 – Fautes :

Il est interdit de lever les bras ou de prendre le ballon dans les mains (sauf sur le dribble) d'une « féminine (sauf exception) » par un « masculin ». Cela sera sanctionné automatiquement par deux lancers francs.

Élimination d'un joueur après **4 fautes personnelles**.

Après 6 fautes d'équipe, 2 lancers francs sont tirés pour chaque faute sifflée.

Un joueur qui commet 2 fautes antisportives sera disqualifié du match par les arbitres, et peut-être disqualifié du tournoi par l'organisateur.

Règlement général du basket en vigueur pour les autres cas.

Article 7 : Changement :

Les changements se font à la volée au niveau de la table de marque.

Il n'y a pas d'intervention des officiels pour les changements.

Article 8 : Précisions :

Afin d'équilibrer le tournoi, plusieurs pénalités sont ajoutées.

L'équipe qui fait jouer un joueur licencié FFBB participant à un championnat, sans l'autorisation préalable, se verra pénaliser par un match perdu (20 à 0).

L'équipe qui fait jouer un ou plusieurs joueur(s) licencié(s) accepté(s) par les organisateurs du tournoi, se verra pénaliser par : 3 points pour l'équipe adverse et par joueurs licenciés en compétitions de l'année en cours (type OC).

L'équipe qui fait jouer un ou plusieurs joueur(s) anciennement licencié(s) , se verra pénaliser par : 1 point pour l'équipe adverse et par joueurs anciennement licenciés compétitions (type OC).

Tous ces points de pénalités ne sont valables que lors de la phase des poules.



LA GAULOISE BASKET
11, rue du Pointis
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
gv.secretariat@gmail.com

Article 9 – Forfait d'équipe :

Une équipe sera considérée forfait si :

- Elle ne se présente pas avec 5 joueurs prêts à évoluer à l'heure prévue.
- Elle quitte le terrain avant la fin du match.

Une équipe qui fausserait la compétition sera disqualifiée.

Article 10 – Équipe incomplète :

Si une équipe est incomplète :

- l'équipe peut compléter son effectif avec 1 ou 2 joueurs maximum présent dans le gymnase et non inscrits dans une équipe. Fiche Joueur remplie avant le début du match. (En phase de poule)
- l'équipe peut compléter son effectif avec 1 ou 2 joueurs maximum prêtés par une autre équipe. Le match sera perdu par l'équipe au départ incomplète. (sauf si l'équipe adverse accepte de valider le score final / décision en début de match).
- l'équipe choisit de jouer le match avec son effectif incomplet. Le match sera perdu par l'équipe incomplète (sauf si l'équipe adverse accepte de valider le score final / décision en début de match).
- l'équipe ne joue pas la rencontre et perd par forfait (20-0)

Article 11 : Disqualification :

Tout comportement anti sportif, les violences (verbales ou physiques), la passivité des coéquipiers en cas de comportement anti sportif de l'un d'eux, les interventions litigieuses sur le résultat d'une rencontre entraîneront une sanction qui peut aller de la suspension à la disqualification du ou des joueurs par les arbitres ou l'organisateur.

Article 12 : Classement lors de la phase de poules :

Le classement des équipes se fera grâce aux nombres de points marqués lors des victoires et défaites mais aussi aux points de tables de marque. Si Plusieurs équipes sont à égalité, la différence de paniers marqués les départagerons, puis si cela est nécessaire, la meilleure attaque serait privilégiée.

Formule :

Sera défini lors clôture des inscriptions (en général sous forme de 2 mini-championnats et une phase finale)

- **Chaque équipe inscrite devra effectuer 4 actions d'arbitrage ou de table.**
 - Si votre équipe participe à l'arbitrage ou à la table, votre équipe se verra gratifiée de 1 point supplémentaire au classement général par tranche de 2 actions (limité à 4 actions).
Seuls les membres d'une équipe inscrite au tournoi peuvent rapporter des points.



LA GAULOISE BASKET
11, rue du Pointis
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
gv.secretariat@gmail.com

- Horaires des rencontres :
- **Lundi et jeudi – 19h30 – 20h15- 21h (à confirmer avec le calendrier)**
 - **Gymnase Jean BERNARD**
 - Début des rencontres aux heures prévues, avec présence des équipes une demi-heure avant le début du match.
 - Tout changement (date et/ou horaire) se fera entre les équipes concernées et les organisateurs seront tenus informés.

! La Gauloise Basket, par ses responsables du tournoi Corpo, a tous pouvoirs dans la gestion, la réglementation et les décisions de cette organisation. En inscrivant une équipe, les joueurs et coaches d'équipe acceptent sans conditions ce règlement. Elle s'autorise à modifier les lieux, horaires des rencontres en fonction des capacités ou autorisations municipales.

! Les personnes ne participant pas aux rencontres, devront prendre place dans les gradins. Des zones pour l'échauffement des équipes seront délimitées. Une autre zone pour que les enfants des joueurs puissent s'amuser, mais seulement entre les matchs.